

Signature de l'accord concernant les NAO 2010, la direction notifie dans l'accord, en préambule, l'effort consenti au regard de la situation de l'entreprise, et rappelle la prime de 150€ brut allouée en contrepartie de la baisse de TVA, prime versée en décembre 2009. **Pour mémoire nous avons posé la question de connaître le nombre de bénéficiaires de cette prime, à ce jour, alors que la direction devait nous apporter une réponse, nous n'avons toujours aucun élément ?**

Il est vrai que le bilan, au regard des dispositions notifiées pour pouvoir prétendre à l'obtention de la prime, justifie la non communication du nombre de bénéficiaires qui doit se réduire à une véritable peau de chagrin. Rassurez-vous la baisse de TVA a bien été effective pour l'entreprise, (*voir communication sur la baisse de TVA*).

Ceci pour l'année 2009.

Pour 2010, alors que la baisse de TVA continue à produire ses effets pour encore 6 mois, rien de perceptible, pas de prime TVA ? Pas de décollage du SMIC comme dans la branche HCR, nous restons désespérément au niveau du SMIC 8,86 €, puis au bout de 2 ans continu nous passerons, vous passerez à 8,95 €, puis pour prendre l'échelon 3 c'est-à-dire 3 centimes de plus il vous faudra attendre 30 ans voir plus, que votre employeur veuille bien reconnaître vos capacités à bien exécuter votre travail ???

Pour les « dinosaures », et oui il en reste encore, et apparemment pour un temps qui va certainement se rallonger, (*voir modalités des mesures retraites*), 1,5 % au 1^{er} juillet 2010, cela représente en moyenne un plus de 30 € brut, 1 € par jour.

Pour l'accord frais de Santé, Mutuelle : la direction accepte d'ouvrir des discussions à compter de septembre ? Bizarre ! L'accord prévoit d'ouvrir effectivement des discussions dans les 6 mois de la baisse de TVA, or, la TVA a baissé en juillet 2009 + 6 mois = en décembre 2009, voire en janvier 2010, là nous en sommes en septembre 2010 avec aucune garantie d'aboutir puisque les propositions faites lors de nos rencontres NAO n'apparaissent nulle part ???

Pour les nouvelles classifications issues de l'avenant N° 11 du 31 mars 2010 ; ouverture de négociation en octobre 2010 pour mise en œuvre au premier trimestre 2011.

Pour l'encadrement Niveau III application de la nouvelle grille.

Pour l'encadrement niveau IV application de la grille de branche.

RESTAURATION



Dispositions diverses :

Absence pour garde d'enfant malade : portée de 10 ans à 12 ans, et ramenée de 3 ans à 2 ans, indemnisation portée à 100% au lieu de 80%, les deux parents pourront bénéficier successivement de ces mesures.

PACS, idem que pour le mariage, après un an d'ancienneté : 1 semaine, sans condition d'ancienneté : 4 jours, à cela s'ajoute l'annulation de la mesure en cas de mariage successif à un pacs.

Congé décès d'un(e) petit(e) fils/fille : mise en place d'une journée en cas de décès d'un petit enfant.

La CFDT n'est pas signataire de cet accord. Encore une fois direz vous, mais au regard de la manne financière de la baisse de TVA, et du résultat de la NAO, il ne pouvait en être autrement, nos interrogations portent sur les signataires, FO, la CFTC et les autonomes.

Pour les autonomes, alors que le rapprochement avec l'UNSA semble consommé, et alors que l'UNSA n'est pas signataire, les autonomes ont signé, il est vrai que ce syndicat reste très autonome, d'ailleurs il brille par son absence lors des rencontres.

Pour la CFTC, alors là pas de surprise, retour à la case départ annoncée en séance, c'est-à-dire à FO, ceci explique cela.

Pour FO, cela devient plus compliqué, alors qu'à la branche il n'y a pas de signature de FO et une communication sur le sujet de la baisse de TVA avec des positions très claires, chez casino cafétéria c'est beaucoup plus compliqué. Alors qu'annoncé par FO qu'il n'y aurait pas de signature à minima pour éviter de voir apparaître des tracts incendiaire sur le comportement de FO en négociation d'entreprise, surprise, validation des propositions de la DRH à minima lors de la séance de signature ???

C'est à plus rien comprendre, à la branche, refus de signer à minima, et dans l'entreprise on signe, alors que normalement le minima s'impose à la branche et dans l'entreprise cela devrait être amélioré ??? Les grandes idées annoncées s'oublient très vite et on reste sur des comportements qui évitent de fâcher une DRH qui, elle reste sur les minima.



S'il n'y avait pas eu la signature de FO, les 2 autres OS n'auraient pas signé seules, et surtout quelle représentativité auraient-elles eu ???

Au regard de l'impact TVA et malgré le discours larmoyant, il y aurait eu obligation de rediscuter, la DRH ne pouvait pas en rester là, surtout avec la problématique du respect du contrat d'avenir et la possible remise en cause de la baisse de TVA au regard des contreparties salariales qui s'appliquent pour les embauches ? Pour la baisse des prix ? Et pour les salariés ???

Encore une fois FO fait cavalier seul, à vouloir trop gagner tout le monde a gagné à minima.

Juin 2010